

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 15 avril 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 06 avril 2022

Présents : 14

*L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :14

Contre : 0

Représentés:

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Audrey  
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

---

### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - ea\_allanche - DE\_2022\_032

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROSSEEL Philippe

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 1 375.38

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	4 505.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	18 521.31
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
RF DEFICIT Sous Préfecture de SAINT FLOUR	-3 129.71
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2022 015-211500012-20220415-DE_2022_032-DE	

<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>1 375.38</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>1 375.38</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 375.38
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
le : 02/05/2022  
publié le : 02/05/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/05/2022
015-211500012-20220415-DE_2022_032-DE